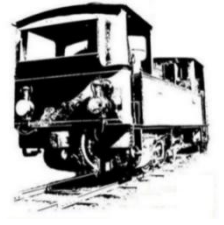




Sauvegarde et Gestion de Véhicules Anciens

*Association de soutien au train du Vivarais
1969 – 2019 : 50 ans de passion pour le patrimoine ferroviaire !*



BULLETIN D'INSCRIPTION OU DE DON

Vous aussi, participez à la préservation d'un patrimoine exceptionnel !

Alors qu'en octobre 1968, la compagnie de Chemins de Fer Départementaux fermait le réseau du Vivarais à tout trafic, une équipe de passionnés ne put se résoudre à laisser mourir ce train extraordinaire. Ils ont alors créé le Chemin de Fer du Vivarais et, dès 1969, remis en circulation touristique la voie ferrée de Tournon à Lamastre. Très vite fut constituée l'association Sauvegarde et Gestion de Véhicules Anciens, régie par la loi 1901, qui depuis rassemble les bénévoles autour du train du Vivarais, familièrement appelé Mastrou.

Aujourd'hui indépendante de l'exploitation commerciale, l'association SGVA concentre tous ses efforts pour la sauvegarde et la restauration d'un patrimoine historique lié au train du Vivarais et aux chemins de fer à voie métrique ainsi que pour la transmission aux jeunes générations du savoir-faire et de l'esprit ferroviaire. La SGVA est une association conviviale où chaque membre apporte sa contribution en fonction de ses moyens, de ses compétences et de ses envies. Outre votre participation aux diverses activités de l'association, vous pourrez aussi vous inscrire aux « Stages Vapeur » organisés 2 fois par an, pour vous initier à la technique, à la chauffe et à la conduite d'une locomotive à vapeur en conditions réelles.



Aussi, dans le cadre d'un partenariat avec le Train de l'Ardèche, chaque membre de la SGVA peut effectuer gratuitement deux voyages annuels, accompagné d'une personne de son choix, après réservation, à bord des trains de l'Ardèche et sur les deux parcours des vélorails des gorges du Doux. Plusieurs fois par an, vous recevrez un bulletin de liaison vous informant des actualités et des projets.

Important : la SGVA étant reconnue d'intérêt général, vous recevrez un reçu fiscal en début d'année suivante pour votre cotisation ou tout don effectué, reçu vous ouvrant droit à une réduction d'impôt égale à 66 % des sommes versées, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (suivant la loi de finances en vigueur).

Association SGVA - La Gare - 265 B Route du Pont du Roi - 07270 Boucieu-le-Roi
Association régie par la loi de 1901 (JO du 18/06/1969) et reconnue d'intérêt général
Association n° W073000337 - SIRET 391 475 290 00030 - code APE 913E
Association affiliée à la FACS et à l'UNECTO
contact@train-du-vivarais.com www.train-du-vivarais.com et Facebook/Association.SGVA

Je souhaite : devenir membre de la SGVA / faire un don à la SGVA

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Date de naissance / /

Téléphone fixeTéléphone mobile

Adresse courriel

Je m'engage à payer la cotisation fixée selon les Statuts (65 € ou 40 € pour les mineurs et les étudiants de moins de 25 ans et à respecter le Règlement Intérieur de l'association.

Pour vos dons et règlement de cotisation, vous pouvez effectuer un virement directement sur le compte de l'association :

Bénéficiaire : Sauvegarde et Gestion de Véhicules Anciens
IBAN: FR77 2004 1010 0703 1854 6U03 879

J'accepte que les données ci-dessus soient conservées et utilisées par le Conseil d'Administration de la SGVA dans le cadre du fonctionnement de l'Association, à l'exclusion de toute transmission à des tiers.

Pour les mineurs, signature d'un parent qui déclare sur l'honneur par cet acte disposer légalement de l'autorité pour ce faire.

Cotisation€ / Don€ soit un Total de€

Fait àle/...../.....

Signature :

A retourner à : Bernard FONFREYDE, 11 rue Jean Guigon Lotissement Bellevue 07100 ANNONAY

ou par mail à tresorier@asso-sgva.fr